



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : FIXATION DES PARTICIPATIONS
FAMILIALES AUX FRAIS DES SEJOURS D'ETE
2020

DÉCISION N° DM-20-084
EN DATE DU 05 MARS 2020

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°2017-4928 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Didier DENHEZ, 2^{ème} maire-adjoint ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer la participation des familles pour les séjours d'été 2020 organisés par la ville de Vincennes ;

D É C I D E

DE FIXER la participation des familles pour les séjours d'été 2020 :

- **Les séjours à Habère-Poche**, pour les jeunes de 12 à 17 ans, du 6 au 17 juillet 2020 et du 3 au 14 août 2020 :

Tranche	Montant total pour le séjour (en euros)
A	364 €
B	424 €
C	485 €
D	526 €
E	541 €
F	556 €
G	629 €
H	693 €
I	777 €
NV	937 €

- **Les séjours à Habère-Poche**, pour les jeunes de 6 à 12 ans, du 20 au 31 juillet 2020 et du 3 au 14 août 2020 :

Tranche	Montant total pour le séjour (en euros)
A	246 €
B	278 €
C	310 €
D	345 €

E	379 €
F	394 €
G	450 €
H	482 €
I	539 €
NV	648 €

- **Le séjour en bord de mer**, pour les jeunes de 6 à 12 ans, du 13 au 26 juillet 2020 :

Tranche	Montant total pour le séjour (en euros)
A	352 €
B	386 €
C	429 €
D	472 €
E	506 €
F	532 €
G	592 €
H	652 €
I	704 €
NV	858 €

- **Le séjour équitation**, pour les jeunes de 6 à 14 ans, du 18 au 31 juillet 2020 :

Tranche	Montant total pour le séjour (en euros)
A	406 €
B	446 €
C	495 €
D	545 €
E	584 €
F	614 €
G	683 €
H	752 €
I	812 €
NV	990 €

- **Le séjour linguistique**, pour les jeunes de 13 à 17 ans, du 9 au 22 juillet 2020 :

Tranche	Montant total pour le séjour (en euros)
A	654 €
B	718 €
C	798 €
D	877 €
E	941 €
F	989 €
G	1101 €
H	1212 €
I	1308 €
NV	1595 €

- **Le séjour découverte d'un pays**, pour les jeunes de 13 à 17 ans du 6 au 19 juillet 2020 :

Tranche	Montant total pour le séjour (en euros)
A	655 €
B	718 €
C	796 €
D	858 €
E	936 €
F	1014 €
G	1123 €
H	1217 €
I	1326 €
NV	1560 €

D'INSCRIRE la recette au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire Chargé de la jeunesse et de la
santé,

Signé

Didier DENHEZ